042-284210242-20161027-16-09-071-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 27 OCTOBRE 2016

DECISION

Numéro 16 - 09 - 071

Décision 1 : L'attribution du marché relatif à l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions noir et blanc et couleur.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 27 juillet 2016 s'est réuni le 27 octobre 2016 à partir de 15 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Claude Liogier (membre du bureau) ; Bernard Philibert (Président).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Le SDIS de la Loire dispose actuellement d'un parc de 97 photocopieurs multifonctions implantés sur l'ensemble du département. Il est précisé que le nombre de ces matériels a été réduit de manière substantielle ces dernières années. En effet, les nouveaux équipements assumant désormais les fonctions d'impression, de scanner et de photocopie, le parc paraît désormais être à son nombre minimum.

En 2014, un marché avait été lancé afin d'assurer la maintenance de l'ensemble des outils multifonctions. Parallèlement à ce marché attribué à la Société REX ROTARY, et qui arrivera à échéance fin 2018, le marché, objet du présent rapport, porte sur l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions noir et blanc et couleur.

Ainsi, la consultation objet du présent rapport doit permettre au Service départemental d'incendie et de secours de la Loire de renouveler partiellement ou en totalité ce parc de photocopieurs multifonctions et d'effectuer la maintenance de ces matériels. L'acquisition et la maintenance de ces nouveaux matériels se feront sur une durée de 4 ans à partir de la notification du marché au titulaire.

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert et la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande avec un minimum de 59.000 € HT sur la durée du marché au titre de l'acquisition et de la maintenance.

Conformément au règlement de consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants:

Critère 1 : Valeur technique (pondération : 50 %).

Ce critère sera apprécié en fonction :

- des caractéristiques du matériel proposé
- de la qualité du logiciel d'exploitation et transfert de compétence
- des options proposées pour les différents matériels

Critère 2: Prix (pondération: 40 %).

Ce critère sera apprécié en fonction :

- du devis quantitatif estimatif (25%)
- du coût de la page pour la maintenance (15%)

Critère 3: Maintenance (pondération: 10 %).

Ce critère sera apprécié en fonction :

- Des prestations liées à la maintenance
- Moyens humains mis en œuvre pour l'exécution du présent marché.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 octobre 2016 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20161027-16-09-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

Publication: 04/11/2016

(IB)

042-284210242-20161027-16-09-071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2016

Vu le rapport présenté par le Président y blication : 04/11/2016

le Bureau prend la décision suivante :



Article 1:

Conformément à la décision de la Commission d'appel d'offres, le Bureau du Conseil d'administration autorise le Président à signer le marché relatif à l'acquisition et la maintenance de photocopieurs multifonctions noir et blanc et couleur avec la Société **REX ROTARY SAS**, sise 6227 RD 1082 – 42 480 La Fouillouse.

Article 2:

Dans l'hypothèse où la Société visée à l'article 1 ne fournirait pas les justificatifs de sa candidature dans les délais impartis, le candidat classé immédiatement après (conformément à la décision de la commission d'appel d'offres) sera sollicité pour produire ses justificatifs et se verra attribuer le marché le cas échéant.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire

Bernard PHILIBERT